

## Compte-rendu CAPD du 2 décembre 2011 :

La CAPD s'est déroulée en l'absence de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Le SE UNSA a fait une déclaration préalable sur l'attaque contre le statut des fonctionnaires en général et celui des enseignants en particulier, appelant à la grève le 15 décembre (cf. en pièce jointe). Un rassemblement du personnel des services publics est prévu également le mardi 13 décembre à 17 heures place de la résistance à Nevers.

### **AVANCEMENT D'ECHELON DES INSTITUTEURS - C.A.P.D du 2 Décembre 2011**

**Concernant les Instituteurs :** 2 collègues sont promus au mi-choix au 10<sup>ème</sup> échelon.

<b>AVANCEMENT D'ECHELON DES PROFESSEURS D'ECOLE - C.A.P.D du 2 Décembre 2011</b>						
<b>Promotion</b>	<b>Grand choix</b>		<b>Choix</b>		<b>Ancienneté</b>	
	<b>Nb de promus</b>	<b>Dernier barème</b>	<b>Nb de promus</b>	<b>Dernier barème</b>	<b>Nb de promus</b>	<b>Dernier barème</b>
<b>du 3° au 4°</b>					24/24	22.997
<b>du 4° au 5°</b>	15/50	28			36/51	23
<b>du 5° au 6°</b>	15/50	33	28/32	31	7/21	30
<b>du 6° au 7°</b>	17/57	37	31/44	36,986	9/33	33
<b>du 7° au 8°</b>	17/56	52,650	26/37	43,961	7/22	38
<b>du 8° au 9°</b>	13/43	57,633	21/30	50	10/21	48.606
<b>du 9° au 10°</b>	12/39	65,933	17/24	60,883	7/7	52.889
<b>du 10° au 11°</b>	7/25	71,428	11/16	71,489	5/5	65.931

**Hors classe :** 3 promus du 5<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> échelon (le passage à la hors classe se fait fin mai début juin, ici il ne s'agit que de l'avancement des personnels **déjà** hors classe).

**Directeurs d'établissement spécialisé :** 2 promus au grand choix à l'échelon 11.

**Intégration des instituteurs au corps des professeurs des écoles :** 3 collègues sont concernés. Il reste donc 16 instituteurs dont 10 en activité.

**Conseil d'écoles des 41 RPI dispersés:** Ils ont tous demandé de réunir leurs conseils d'école en un seul.

### **Questions diverses sur:**

**Envoi des fiches de paie tardif :** Le SE UNSA s'est à nouveau manifesté contre ce fait. La réponse de l'administration est restée la même. Elle est consciente du problème et transmet à Dijon ! ! !

**EVS/AVS :** Les EVS aides administratives sont au nombre de 6 sur 13 lieux d'affectation. Le choix des écoles a été priorisé sur une liste émise par les IEN (4 ou 5 par circonscription). Les critères ont été portés sur la difficulté scolaire et/ou situations « explosives ».

Leur perspective d'intégration ou autres est nulle car ce sont des contrats aidés ! ! ! Pour la formation sont mis en place des dispositifs « formation » pour les EVS. Pour ceux qui accompagnent les élèves handicapés il y a 60 heures. Pour les autres ce sont les directeurs qui seront « responsables fonctionnels » et devront demander si ces personnels souhaitent avoir un tuteur pour les aider dans leurs démarches. Les tuteurs percevront l'indemnité de 250 euros pour voir avec la DAAEFOP les possibilités de formation. Le tuteur n'est pas forcément le directeur mais celui-ci sera prioritaire.

**Les EVS doivent faire les demandes à la DAAEFOP pour cibler les formations proposées :**

**Délégation Académique à l'Action Educative et à la Formation des Personnels au**

**CRDP**

**3 avenue Alain SAVARY**

**21.000 DIJON**

**Tél : 03.80.44.85.70; mail : [ce.daaefop@ac-dijon.fr](mailto:ce.daaefop@ac-dijon.fr)**

**Suivi des élèves nouvellement arrivés en France** : Une enquête ministérielle trimestrielle a été demandée aux directeurs d'école. L'inquiétude des directeurs est celui d'un « fichage » envers cette population. Mais ces renseignements permettent de mettre en place des aides ponctuelles du CASNAV et de démontrer l'insuffisance de ses moyens.

**Accompagnement des candidats libres au CAPA-SH** : Désignation d'un tuteur appelé « pair accompagnant », d'un responsable de mémoire et suivi d'un formateur. Du temps sera dégagé : 2 journées pour l'écriture du mémoire et de 4 pour la formation et 2 pour la rencontre avec leur pair.

**INEAT/EXEAT** : 7 EXEAT accordés et 2 INEAT réalisés depuis la rentrée.

**Moyens de remplacement** : L'administration nous répond que la situation est plutôt favorable par rapport à l'an passé à la même époque sauf peut-être dans la circonscription Clamecy val de Loire et globalement il y aurait moins de situations difficiles.

**Formation** : Le stage « école inclusive » **sera complété au barème** contrairement à ce qui avait été annoncé à savoir la rapidité de réponse à un mail de relance.

**Professeurs des écoles stagiaires** : Les PES sont au nombre de 6. La formation est toujours égale à 12 semaines sur 4 temps : immersion auprès des tuteurs – formation sous la responsabilité de l'IA – suivi des équipes de tuteurs – stage à l'IUFM. Ils ont 2 visites du CPC pré-élémentaire et 6 visites par un PEMF. Il y a 4 entretiens de positionnement dans l'année pour lister leurs demandes et les aider.

**Lieux de stage pour les M2 nivernais admissibles hors Bourgogne : Dans la Nièvre ou dans l'académie de réussite ?** : Le rectorat doit donner son avis sur le lieu de stage (problème de zonage de vacances). De sa réponse dépendra le nombre de M2 stagiaires dans notre département : de 4 à 8. Il en découlera alors le nombre de terrains de stage. D'ores et déjà l'IA a fait le choix de classes maternelles. Les collègues désignés travailleront avec l'équipe pré-élémentaire dans la continuité de ce qui a été entamé l'an passé. Ces collègues deviendraient des personnes ressources dans leur circonscription.

**Calendrier** :

**GT permutations informatisées** : début janvier,

**GT règles du MOUVEMENT** : vendredi 17 février après-midi,

**CAPD** (liste aptitude directeurs, congés de formation professionnelle, départs en formation, postes adaptés, CARTE SCOLAIRE peut-être !!!) : jeudi 15 mars,

**Ouverture du serveur pour le mouvement** : du 2 avril 12 heures au 16 avril à 12 heures,

**GT vérification des bonifications** : vendredi 20 avril,

**GT MOUVEMENT** : vendredi 11 mai,

**CAPD MOUVEMENT** : vendredi 18 mai,

**GT ajustement** : vendredi 20 juin